

Assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence

RNCP35849 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	346p
Formacode(s)	11022, 24254, 42896
Code(s) ROME	K2503, K1704, K2502, K1701
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/07/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
13e Régiment de Dragons Parachutistes (13e RDP)	—	Former et organiser l'évaluation
1er Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine (1er RPIMa)	—	Former et organiser l'évaluation
Commando Parachutiste de l'Air n° 10 (CPA 10)	—	Former et organiser l'évaluation
École des fusiliers marins (ÉCOFUS)	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Après avoir développé un parcours professionnalisant et généré les compétences stratégiques pour commander les éléments d'intervention des Forces spéciales, le ministère des armées a voulu permettre aux « assistants-coordonateurs en intervention et/ou en situation d'urgence » de répondre à une demande croissante de cette fonction, notamment à l'international. En effet, lors de "crises" ou événements marquants, le marché du travail nécessite des spécialistes préalablement formés pour intervenir rapidement au profit de personnes isolées et aptes à maîtriser d'emblée une situation délicate dans un environnement hautement incertain, risqué et instable.

ACTIVITÉS VISÉES

Le contexte d'emploi et des activités est contraint par la crise imposant une intervention. La crise sécuritaire est une phase grave dans l'évolution des faits d'une société, au-delà du seuil de tolérance de la population vis-à-vis de la violence, en particulier. Les fondements de la stabilité étatique sont dégradés. La crise provoquée inclut de multiples acteurs dans la durée et peut être contagieuse. Sa gestion requiert la mise en œuvre de mesures coordonnées. Elle constitue une rupture d'équilibre au sein d'un État ou entre plusieurs États, créant ainsi des tensions susceptibles de déboucher sur des troubles graves ou un conflit.

L'intervention désigne la contribution d'une structure au secours immédiat d'une population victime d'un événement.

Elle s'inscrit dans la réponse initiale des autorités locales et des premières aides. Elle nécessite une préparation spécifique et rigoureuse permettant un déploiement rapide et lointain. Son processus d'élaboration et de mise en œuvre implique, le plus souvent dans l'urgence, des acteurs ayant des cultures, des méthodes de travail et des capacités spécifiques, notamment la résilience.

Ainsi, les préconisations et les propositions de l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence doivent s'inscrire dans une perspective d'ensemble. Évoluant dans ce contexte et ce type de structure, il intervient soit en manquant une équipe, soit en freelance.

Par ailleurs, dans le cadre d'une intervention imposant une évacuation de personnes, la structure décidera de la mener soit par vecteurs terrestres (convois), soit par vecteurs aériens. Elle désigne alors l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence spécialisé dans l'un ou l'autre vecteur :

- dans l'exécution d'une mission de coordination de convois, le certifié titulaire de l'option « Assurer l'aide à la mobilité terrestre dans une zone de crise » doit garantir l'accompagnement et la protection de l'ensemble des véhicules et de leur chargement ne disposant pas de moyens propres à répondre à une menace et se déplaçant sur un itinéraire prédéfini. En phase de stabilisation d'une catastrophe naturelle ou lors d'une crise (situation dangereuse ou hors de contrôle), les déplacements ne s'effectuent plus uniquement sur des itinéraires sécurisés du réseau routier traditionnel. Néanmoins, des convois de véhicules de transport civils, appartenant à des entreprises privées, peuvent être organisés pour participer au ravitaillement logistique, à la reconstruction de l'infrastructure locale et/ou à l'évacuation de personnes. Ces transports peuvent être accompagnés par un ou plusieurs véhicules d'escorte pour faciliter leurs déplacements et les franchissements d'obstacles.

- dans l'exécution d'une mission aérienne, le certifié titulaire de l'option « Accueillir les aéronefs tactiques dans une zone de crise » conduit et coordonne les opérations terrestres concourant à la sécurité d'un atterrissage. En effet, l'aviation (civile ou militaire) peut être amenée à effectuer des transports de personnel et de matériel sur des terrains rudimentaires et non revêtus. Appelés terrains sommaires, ces terrains d'aviation sont à distinguer des plateformes conventionnelles aménagées revêtues (leur utilisation reste limitée à certains avions). Dans ces deux cas, l'accueil d'aéronefs (voilure tournante ou voilure fixe) implique une reconnaissance préalable par des équipes spécialisées en mesure d'effectuer la mise en œuvre d'une plateforme aéronautique. Cet atout opérationnel tend à apprécier immédiatement une situation, afin de concevoir des réponses quant à l'employabilité d'un terrain par des vecteurs aériens.

En outre, l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence (acisu) peut exercer son action selon sa spécialisation :

- dans le domaine de l'information, le certifié titulaire de l'option « Investiguer, traiter puis diffuser l'information dans une zone de crise » participe à la planification et à la préparation de la recherche, en matière de moyens humains ou matériels, nécessaires et de l'étude de tous les aspects (humains, géographiques, etc.) de la zone d'investigation. Il contribue à orienter et conduire cette recherche afin que la collecte d'information soit la plus efficace possible dans le but que son traitement puisse déterminer avec précision toute évolution d'une situation dans un cadre espace-temps donné. Il collabore à la mise à disposition de la production, synthèse des données brutes recueillies, à tous les correspondants et interlocuteurs ayant à en connaître définis dans les directives.

- dans les télécommunications opérationnelles qui regroupent l'ensemble des moyens, techniques, procédés, procédures, etc. permettant la liaison entre différentes entités et structures quelle que soit la hiérarchisation ou leur positionnement. Le certifié titulaire de l'option « Gérer et exploiter les télécommunications opérationnelles dans une zone de crise » est une pièce maîtresse dans la conduite des télécommunications mais également dans l'exploitation de l'outil informatique en réseau ouvert ou fermé, tout en participant à la cybersécurité.

Pour ce faire, les activités de l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence se présentent au sein de trois blocs de compétences constituant le tronc commun du métier, auxquelles s'ajoutent les activités d'au moins l'un des quatre blocs constituant quatre options.

Les activités du bloc de compétences n° 1 du tronc commun "contribuer à l'organisation, à la gestion et au désengagement d'une intervention en situation d'urgence" :

Au sein d'une structure rompue au travail en équipes autonomes et isolées, bien souvent dans des pays en état d'insurrection voire de guerre, la réussite de l'action finale est dépendante de la coordination des différentes équipes spécialisées et des moyens dédiés dans un domaine précis. Cette accoutumance à la nécessaire organisation des actions implique le respect des phases suivantes :

- A1. Préparation de l'intervention ;
- A2. Déploiement pour l'intervention ;
- A3. Interventions spécifiques ;
- A4. Coordination ;

A5. Désengagement.

Les activités du bloc de compétences n° 2 du tronc commun "participer au management d'une structure, en intervention et/ou en situation d'urgence" :

La rigueur, mais aussi la faculté d'adaptation et le strict respect de la mission à mener permettent une exécution sans faille par des opérateurs rigoureusement sélectionnés. Très résilient sur les plans physique et psychologique, capable de remplacer le responsable de la structure au pied levé mais aussi de « penser et agir autrement », l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence mène les actions suivantes :

- A1. Gestion administrative du personnel ;
- A2. Gestion des moyens techniques et suivi logistique ;
- A3. Activités courantes ;
- A4. Mise en condition opérationnelle de la structure.

Les activités du bloc de compétences n° 3 du tronc commun "organiser et mettre en œuvre la communication, en intervention et/ou en situation d'urgence" :

Fonction essentielle, l'information est l'instrument privilégié de prévention et de gestion de crise. Elle est, plus que jamais, un moyen d'aide à la décision. L'information, au sens large du terme, regroupant tant celle donnée par les médias que les indications, les renseignements, les précisions sur un sujet, les événements, les jugements, etc., permet de caractériser l'environnement dans lequel évolue la structure ad hoc. La recherche de cette information, sa collecte, son interprétation et sa communication sont menées par l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence sous trois formes :

- A1. Valorisation et diffusion ;
- A2. Partenariat ;
- A3. Veille technologique et prospective.

Les activités de l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence (ACISU) au sein de quatre blocs de compétences représentant les quatre options possibles (au moins l'un des quatre blocs optionnels est mis en œuvre par l'ACISU) s'articulent comme suit :

dans le bloc optionnel "investiguer, traiter puis diffuser l'information dans une zone de crise" :

- activité 1 - Préparation de la recherche ;
- activité 2 - Conduite de la recherche ;
- activité 3 - Collecte et traitement de l'information ;
- activité 4 - Diffusion de l'information.

dans le bloc optionnel "assurer l'aide à la mobilité terrestre dans une zone de crise" :

- activité 1 - Préparation d'itinéraires ;
- activité 2 - Constitution d'un convoi ;
- activité 3 - Coordination d'un convoi et de son escorte ;
- activité 4 - Ouverture d'itinéraire.

dans le bloc optionnel "gérer et exploiter les télécommunications opérationnelles dans une zone de crise" :

- activité 1 - Organisation de la mission ;
- activité 2 - Préparation du matériel ;
- activité 3 - Gestion des télécommunications opérationnelles ;
- activité 4 - Exploitation de l'informatique ;
- activité 5 - Gestion des matériels ;
- activité 6 - Prévention en cybersécurité des systèmes d'information/signaux parasites compromettants.

dans le bloc optionnel "accueillir les aéronefs tactiques dans une zone de crise" :

- activité 1 - Détermination d'utilisation d'une zone de poser ;
- activité 2 - Préparation d'une aire de poser ;
- activité 3 - Sécurisation d'une zone de poser ;
- activité 4 - Assistance au poser.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences des trois blocs du tronc commun :

Bloc de compétences n° 1 du tronc commun "Contribuer à l'organisation, à la gestion et au désengagement d'une intervention en situation d'urgence" :

- analyser pour son domaine de compétence, la mission dans son cadre espace-temps, en identifiant les caractéristiques majeures de la situation ;
- exploiter les informations nécessaires de son niveau à l'exécution de la mission, en tirant parti de tous les moyens,

outils et méthodes de recherche, mis à disposition ;

- aider à l'appréciation des moyens humains et techniques nécessaires, en prévision de l'argumentation de la demande ;
- prendre part à la conception de l'articulation selon l'activité à mener et les spécificités individuelles, en se conformant au strict besoin défini ;
- proposer au responsable un (ou plusieurs) mode(s) opératoire(s) préférentiel(s) argumenté(s), en prenant en compte le risque encouru, les éventuels écueils et les solutions alternatives déterminées ;
- séquencer l'intervention pour son niveau de responsabilité, en déduisant les consignes nécessaires à l'atteinte de l'objectif ;
- inventorier de façon exhaustive les cas non conformes envisageables, en déterminant les parades adaptées de façon rationnelle et objective ;
- coopérer au contrôle des prises en compte et du suivi des moyens, en les affectant selon les qualifications et les compétences requises au sein de la structure ;
- préciser à tous les opérateurs les éléments nécessaires au bon accomplissement de la mission, en faisant intervenir, si nécessaire, des spécialistes dans un domaine précis ;
- coopérer au contrôle minutieux des activités de préparation, tout en vérifiant leur bonne compréhension et leur application ;
- installer les moyens humains, techniques et matériels selon la planification préalablement établie, en coordonnant le regroupement de l'ensemble de la structure sur un lieu désigné ;
- collaborer à l'actualisation des informations initiales, en exploitant toutes les sources et les ressources locales ;
- conduire un élément (éventuellement) armé en intervention dans un environnement hostile, en se conformant aux règles de la riposte graduée et de la légitime défense ;
- faciliter, soutenir et escorter l'intervention d'une équipe médicale, en vue d'une évacuation sanitaire vers un milieu hospitalier adéquat ;
- mener une évacuation conformément au plan établi, tout en se conformant aux règles d'engagement, de sécurité et juridiques ;
- anticiper les situations à risque, en identifiant leur gravité, en interprétant au plus tôt les indices et en adoptant des canevas d'intervention disruptifs ;
- commander, dans l'instant, les actions rectificatives en appliquant les procédures et les mesures de sécurité/sûreté, tout en se conformant aux ROE ;
- apporter son soutien au contrôle scrupuleux de la connaissance des risques sanitaires par l'ensemble du personnel, tout en veillant à leur stricte application ;
- maintenir une veille de l'état physique et psychologique, des opérateurs comme des employés, sur la base de l'observation comportementale, en liaison avec un médecin ou un personnel paramédical ;
- s'adapter en permanence aux différentes situations, en évoluant continuellement en fonction de l'environnement et des délais contraints ;
- guider le personnel, en conduisant le changement selon la planification, l'anticipation et les directives reçues ;
- consigner les informations relatives aux actions menées, tout en exploitant avec fidélité, les comptes-rendus, les RETEX, les analyses, etc.
- participer à l'inventaire puis à la remise en condition des matériels, en vue d'un reconditionnement pour le repli ;
- s'impliquer dans l'évaluation des procédures, consignes, directives ou tout autre document formatif, tout en identifiant les améliorations possibles à y apporter.

Bloc de compétences n° 2 du tronc commun "Participer au management d'une structure, en intervention et/ou en situation d'urgence" :

- seconder le coordinateur dans l'identification du besoin en recrutement, en prenant en compte la lettre et l'esprit de la mission ;
- participer à la formalisation du besoin en recrutement, en éditant les documents nécessaires dans les délais requis ;
- aider au tri des candidatures, en émettant un avis après l'examen des dossiers, en vue des entretiens d'embauche et du choix des candidats ;
- contrôler la collecte, la mémorisation, le traitement et la diffusion des informations relatives aux collaborateurs, en s'appuyant sur les outils de suivi de carrière tels que le passeport orientation ou la GPEC ;
- préparer les documents nécessaires à l'entretien d'évaluation, en se basant sur les formulaires définis et/ou existants ;
- mener un entretien professionnel de manière adaptée au profil de l'intéressé, en faisant preuve de neutralité et

d'objectivité ;

- s'impliquer dans la définition des montées en compétences nécessaires pour le personnel, en mettant en corrélation les entretiens d'évaluation et les besoins du service ;
- garantir la disponibilité opérationnelle des équipements, par un suivi méthodique du maintien en condition opérationnelle et des règles de gestion des ressources ;
- prendre part à la gestion des ressources financières dévolues à son domaine de compétence, en tenant compte des limites imposées et des conseils des spécialistes ;
- encadrer des séances de maintenance, en se conformant aux procédures de périodicité et d'entretien ;
- vérifier la conformité de la gestion comptable et la disponibilité du matériel, en s'appuyant sur une procédure de suivi précise ;
- établir les documents nécessaires de demande de travaux, en prenant en compte l'optimisation des coûts ;
- proposer des renouvellements et des choix technologiques innovants en les argumentant ;
- faire effectuer l'entretien et la maintenance des locaux selon les normes en vigueur ;
- inventorier le besoin et établir la demande de travaux correspondante, en s'entourant, si nécessaire, de conseillers techniques et en s'adressant aux services concernés ;
- s'assurer, lors de la livraison, de la conformité des travaux et de la concordance de la facturation y afférant, tout en consignait toute anomalie représentant un préjudice technique ou financier ;
- préparer, ordonnancer et organiser le déroulement des activités, en tenant compte des contraintes et en respectant les échéances ;
- orienter, motiver et mobiliser son personnel, en décrivant le but commun à atteindre et en donnant un sens aux actions à mener ;
- régir les conflits interpersonnels et les situations à risque interne, en préservant au mieux les intérêts des collaborateurs comme ceux de la structure de rattachement ;
- collaborer au développement et au maintien des compétences individuelles et collectives, en observant le cap général et les objectifs particuliers définis ;
- établir, préparer, mettre en place et encadrer l'entraînement, en le basant sur le respect des règles de la sécurité, la pédagogie et le réalisme ;
- concourir à la formation de certaines réglementations nationales et internationale en vue, principalement, d'anticiper les atteintes involontaires à la vie, à l'intégrité de la personne, à sa mise en danger, au non-respect des dispositions légales ou réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Bloc de compétences n° 3 du tronc commun "Organiser et mettre en œuvre la communication, en intervention et/ou en situation d'urgence ":

- collecter les informations et traiter les données, en les identifiant, analysant et validant, pour éviter tout risque d'interprétation en fonctions des contextes ;
- soigner la communication interne, en vue d'une implication supplémentaire des collaborateurs et d'un dialogue renforcé entre les différents niveaux de responsabilité de la structure ;
- communiquer avec ses confrères, en recherchant un climat de confiance propice au succès de la structure ;
- utiliser les canaux de remontée d'information permettant au top management de posséder une vision parfaite de l'ensemble des collaborateurs, de repérer rapidement les tensions, d'appréhender les conflits et de suivre les changements conduits ;
- tisser des relations avec la population autochtone permettant la prise en compte de la structure, la constitution d'une identité forte et une différenciation de la concurrence, principalement en anglais, à l'étranger ou par l'intermédiaire d'interprètes ;
- échanger régulièrement avec les organismes civils et étatiques, en favorisant une meilleure connaissance mutuelle et une propagation efficace des messages à véhiculer ;
- établir rapidement un réseau de correspondants fiable et performant, permettant la transformation de l'information en renseignement consolidé et aidant à une meilleure gestion des opérations ;
- établir un lien de communication bidirectionnel avec les partenaires, en apportant rapidement à la hiérarchie les éléments de compréhension permettant d'orienter des projets (sécurité, l'éducation, la culture, l'eau, la nourriture, etc.) répondant aux attentes ;
- collaborer à une négociation emmenant les partenaires à l'arrêt de l'usage de la force ;
- participer à la prospection méthodique et permanente des dernières avancées technologiques ou des innovations, en repérant les nouveaux acteurs ou concurrents et en respectant les enveloppes budgétaires allouées.

Parmi quatre blocs de compétences optionnels (blocs n° 4 à n° 7), l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence en met au moins un en œuvre, en plus des trois blocs de compétences du tronc commun.

Bloc de compétences n° 4, bloc optionnel "Investiguer, traiter puis diffuser l'information dans une zone de crise" :

- appréhender la zone d'action, en étudiant la topographie locale, les agencements urbains/ruraux et les milieux humains ;
- appréhender la crise, en cernant ses causes, ses conséquences et ses acteurs ;
- déterminer les modalités d'exécution de la recherche, après avoir défini les besoins informationnels, en délimitant le périmètre de recherche et en tenant compte des contraintes comme des restrictions, imposées par la situation ou la hiérarchie ;
- rechercher les éléments d'information selon un plan de travail en considérant les informations à obtenir et les tâches permettant de les trouver tout en se basant sur les procédures et procédés établis ;
- recueillir les informations nécessaires, en activant tous les moyens mis à disposition et en réorientant la collecte, le cas échéant ;
- traiter les informations collectées en réalisant une analyse de fiabilité et de véracité tout en pondérant les informations en fonction de leur importance dans le processus décisionnel ;
- élaborer et diffuser le résultat du traitement, tout en définissant le support en fonction des canaux de distribution et en organisant les informations pour une accessibilité pratique ;
- communiquer les informations actualisées, en déclinant les consignes induites.

Bloc de compétences n° 5, bloc optionnel "Assurer l'aide à la mobilité terrestre dans une zone de crise" :

- analyser le terrain sur la ou les zones traversées, en exploitant tous les supports d'information tels que cartes, photos aériennes images satellitaires, témoignages, etc.
- constituer un convoi selon l'exigence opérationnelle déterminée, avec ou sans escorte de protection armée ;
- coordonner un convoi et guider son escorte, en ajustant sûreté, sécurité et rapidité, selon la nécessité opérationnelle ;
- instituer des reconnaissances sur l'axe à base de moyens adaptés et permettant la résolution rapide des aléas découverts.

Bloc de compétences n° 6, bloc optionnel "Gérer et exploiter les télécommunications opérationnelles dans une zone de crise" :

- étudier les éléments constitutifs de la mission, en déduisant les matières techniques et/ou matériels à adopter dans les ordres préparatoires ;
- éditer les ordres techniques spécifiques de son niveau, en conformité avec les moyens adaptés, les contraintes tactiques et/ou techniques et le cadre espace-temps imposé par le contexte opérationnel ;
- faire allouer les matériels individuels ou collectifs, en se conformant aux ordres techniques ;
- paramétrer les systèmes d'information de gestion (logiciels d'aide à la décision), en prévision de leur utilisation pour la configuration des systèmes d'information et de communication ;
- contrôler le strict respect des consignes de sécurité de l'information, conformément aux ordres techniques ;
- répertorier les cas non-conformes envisageables de façon exhaustive, tout en prévoyant les parades adaptées ;
- vérifier les systèmes d'information en configuration d'emploi selon la périodicité définie, tout en consignnant les troubles sur un registre spécifique ;
- coordonner l'exploitation des équipements de radiocommunication et participer au rétablissement de leurs services en cas d'incident, en respectant les règles de sécurité et de confidentialité ;
- s'assurer du maintien de la disponibilité des matériels, en anticipant les situations à risque, en identifiant les composants défectueux, en diagnostiquant les pannes et en imaginant des solutions adaptées ;
- contrôler sa stabilité et sa performance, en vérifiant les transferts, les chaînes de traitement et les informations entrantes et sortantes, sans en dénaturer le contenu ;
- vérifier la stricte application des procédures d'exploitation, conformément aux règles en vigueur ;
- traiter les incidents en réglant les pannes, tout en assurant la continuité des relations, en respectant les engagements de performance et de disponibilité définis et en rédigeant un plan de reprise et de continuité de l'activité ;
- élaborer les architectures des systèmes et réseaux d'information répondant aux besoins puis rédiger les ordres techniques y afférant, tout en suivant leur mise en œuvre et fournir une assistance aux opérateurs ;
- établir des scénarios d'évolution des réseaux, en intégrant les besoins, les technologies et la sécurité tout en assurant une veille technologique active ;
- organiser l'exploitation des outils mis à disposition, en rentabilisant leurs capacités ;
- assurer la qualité et la pertinence des données des systèmes, en se fondant sur la politique de Sécurité des Systèmes d'Information ;
- garantir la gestion efficace des stocks relatifs aux TO, en régulant les consommations tout en maîtrisant les flux

d'entrée offrant ainsi une disponibilité immédiate d'un élément ;

- prendre toute mesure nécessaire selon la réglementation en vigueur, en palliant tout incident sécuritaire ;
- planifier organiser et prescrire les opérations de maintien en condition des équipements, en garantissant leur disponibilité ;
- appliquer les règlements en vigueur, en particulier la Politique de la Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) de la structure, tout en instruisant le personnel ;
- contrôler régulièrement le bon emploi de la PSSI par les opérateurs, en se conformant aux consignes ;
- administrer les articles contrôlés de la sécurité des systèmes de l'information (ACSSI), tant sur un plan comptable que sur un plan matériel ;
- mettre en œuvre les différentes techniques idoines au combat des menaces potentielles, tout en élaborant les préconisations ;
- prendre part à la veille technologique, tout en expérimentant de nouveaux équipements plus efficaces.

Bloc de compétences n° 7, bloc optionnel "Accueillir les aéronefs tactiques dans une zone de crise" :

- reconnaître un terrain sommaire pour les avions de transport tactique, en analysant les caractéristiques du terrain, son environnement et les conditions techniques de faisabilité liées à la portance du sol, en vue d'un poser d'assaut, de jour comme de nuit ;
- reconnaître une zone de poser pour aéronefs à voilure tournante, en recherchant l'adéquation entre la taille des hélicoptères employés et les contraintes techniques qui en découlent (surfaces minimales des zones de poser) ;
- vérifier les capacités d'une plateforme conventionnelle aménagée revêtue, en veillant à la praticabilité des pistes et des activités inhérentes d'un aéronef (déchargement, chargement, refueling, circulation des engins, etc.) dans le respect des règles de sécurité en vigueur ;
- organiser une aire de poser, en suivant les procédures préparatoires relatives au vecteur aérien identifié ;
- sécuriser la zone de poser et les abords, en organisant le déploiement adéquat de moyens humains et matériels ;
- communiquer avec l'équipage en phase finale, tout en restant en contact avec les acteurs de l'opération présents au sol.

Blocs de compétences

RNCP35849BC01 — Contribuer à l'organisation, à la gestion et au désengagement d'une intervention en situation d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- en situation d'urgence, analyser pour son domaine de compétence, la mission dans son cadre espace-temps, en identifiant les caractéristiques majeures de la situation ;
- exploiter les informations nécessaires de son niveau à l'exécution de la mission, en tirant parti de tous les moyens, outils et méthodes de recherche, mis à disposition ;
- aider à l'appréciation des moyens humains et techniques nécessaires, en prévision de l'argumentation de la demande ;
- prendre part à la conception de l'articulation selon l'activité à mener et les spécificités individuelles, en se conformant au strict besoin défini ;
- proposer au responsable un (ou plusieurs) mode(s) opératoire(s) préférentiel(s) argumenté(s), en prenant en compte le risque encouru, les éventuels écueils et les solutions alternatives déterminées ;
- séquencer l'intervention pour son niveau de responsabilité, en déduisant les consignes nécessaires à l'atteinte de l'objectif ;
- inventorier de façon exhaustive les cas non conformes envisageables, en déterminant les parades adaptées de façon rationnelle et objective ;
- prendre part au contrôle des prises en compte et du suivi des moyens, en les affectant selon les qualifications et les compétences requises au sein de la structure ;
- préciser à tous les opérateurs les éléments nécessaires au bon accomplissement de la mission, en faisant intervenir, si nécessaire, des spécialistes dans un domaine précis ;
- coopérer au contrôle minutieux des activités de préparation, tout en vérifiant leur bonne compréhension et leur application ;
- installer les moyens humains, techniques et matériels selon la planification préalablement établie, en coordonnant le regroupement de l'ensemble de la structure sur un lieu désigné ;
- collaborer à l'actualisation des informations initiales, en exploitant toutes les sources et les ressources locales ;

- conduire un élément (éventuellement) armé en intervention dans un environnement hostile, en se conformant aux règles de la riposte graduée et de la légitime défense ;
- faciliter, soutenir et escorter l'intervention d'une équipe médicale, en vue d'une évacuation sanitaire vers un milieu hospitalier adéquat ;
- mener une évacuation conformément au plan établi, tout en se conformant aux règles d'engagement, de sécurité et juridiques ;
- anticiper les situations à risque, en identifiant leur gravité, en interprétant au plus tôt les indices et en adoptant des canevas d'intervention disruptifs ;
- commander, dans l'instant, les actions rectificatives en appliquant les procédures et les mesures de sécurité/sûreté, tout en se conformant aux ROE ;
- apporter son soutien au contrôle scrupuleux de la connaissance des risques sanitaires par l'ensemble du personnel, tout en veillant à leur stricte application ;
- maintenir une veille de l'état physique et psychologique, des opérateurs comme des employés, sur la base de l'observation comportementale, en liaison avec un médecin ou un personnel paramédical ;
- s'adapter en permanence aux différentes situations, en évoluant continuellement en fonction de l'environnement et des délais contraints ;
- guider le personnel, en conduisant le changement selon la planification, l'anticipation et les directives reçues ;
- consigner les informations relatives aux actions menées, tout en exploitant avec fidélité, les comptes-rendus, les RETEX, les analyses, etc.
- participer à l'inventaire puis à la remise en condition des matériels, en vue d'un reconditionnement pour le repli ;
- s'impliquer dans l'évaluation des procédures, consignes, directives ou tout autre document formatif, tout en identifiant les améliorations possibles à y apporter.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou reconstituée, si nécessaire.

RNCP35849BC02 — Participer au management d'une structure, en intervention et/ou en situation d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- seconder le coordinateur dans l'identification du besoin en recrutement, en prenant en compte la lettre et l'esprit de la mission ;
- participer à la formalisation du besoin en recrutement, en éditant les documents nécessaires dans les délais requis ;
- aider au tri des candidatures, en émettant un avis après l'examen des dossiers, en vue des entretiens d'embauche et du choix des candidats ;
- contrôler la collecte, la mémorisation, le traitement et la diffusion des informations relatives aux collaborateurs, en s'appuyant sur les outils de suivi de carrière tels que le passeport orientation ou la GPEC ;
- préparer les documents nécessaires à l'entretien d'évaluation, en se basant sur les formulaires définis et/ou existants ;
- mener un entretien professionnel de manière adaptée au profil de l'intéressé, en faisant preuve de neutralité et d'objectivité ;
- s'impliquer dans la définition des montées en compétences nécessaires pour le personnel, en mettant en corrélation les entretiens d'évaluation et les besoins du service ;
- garantir la disponibilité opérationnelle des équipements, par un suivi méthodique du maintien en condition opérationnelle et des règles de gestion des ressources ;
- prendre part à la gestion des ressources financières dévolues à son domaine de compétence, en tenant compte des limites imposées et des conseils des spécialistes ;
- encadrer des séances de maintenance, en se conformant aux procédures de périodicité et d'entretien ;
- vérifier la conformité de la gestion comptable et la disponibilité du matériel, en s'appuyant sur une procédure de

suivi précise ;

- établir les documents nécessaires de demande de travaux, en prenant en compte l'optimisation des coûts ;
- proposer des renouvellements et des choix technologiques innovants en les argumentant ;
- faire effectuer l'entretien et la maintenance des locaux selon les normes en vigueur ;
- inventorier le besoin et établir la demande de travaux correspondante, en s'entourant, si nécessaire, de conseillers techniques et en s'adressant aux services concernés ;
- s'assurer, lors de la livraison, de la conformité des travaux et de la concordance de la facturation y afférant, tout en consignait toute anomalie représentant un préjudice technique ou financier ;
- préparer, ordonnancer et organiser le déroulement des activités, en tenant compte des contraintes et en respectant les échéances ;
- orienter, motiver et mobiliser son personnel, en décrivant le but commun à atteindre et en donnant un sens aux actions à mener ;
- régir les conflits interpersonnels et les situations à risque interne, en préservant au mieux les intérêts des collaborateurs comme ceux de la structure de rattachement ;
- collaborer au développement et au maintien des compétences individuelles et collectives, en observant le cap général et les objectifs particuliers définis ;
- établir, préparer, mettre en place et encadrer l'entraînement, en le basant sur le respect des règles de la sécurité, la pédagogie et le réalisme ;
- concourir à la formation de certaines réglementations nationales et internationale en vue, principalement, d'anticiper les atteintes involontaires à la vie, à l'intégrité de la personne, à sa mise en danger, au non-respect des dispositions légales ou réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou reconstituée, si nécessaire.

RNCP35849BC03 — Organiser et mettre en œuvre la communication, en intervention et/ou en situation d'urgence

LISTE DE COMPÉTENCES

- collecter les informations et traiter les données, en les identifiant, analysant et validant, pour éviter tout risque d'interprétation en fonctions des contextes ;
- soigner la communication interne, en vue d'une implication supplémentaire des collaborateurs et d'un dialogue renforcé entre les différents niveaux de responsabilité de la structure ;
- communiquer avec ses confrères, en recherchant un climat de confiance propice au succès de la structure ;
- utiliser les canaux de remontée d'information permettant au top management de posséder une vision parfaite de l'ensemble des collaborateurs, de repérer rapidement les tensions, d'appréhender les conflits et de suivre les changements conduits ;
- tisser des relations avec la population autochtone permettant la prise en compte de la structure, la constitution d'une identité forte et une différenciation de la concurrence, principalement en anglais, à l'étranger ou par l'intermédiaire d'interprètes ;
- échanger régulièrement avec les organismes civils et étatiques, en favorisant une meilleure connaissance mutuelle et une propagation efficace des messages à véhiculer ;
- établir rapidement un réseau de correspondants fiable et performant, permettant la transformation de l'information en renseignement consolidé et aidant à une meilleure gestion des opérations ;
- établir un lien de communication bidirectionnel avec les partenaires, en apportant rapidement à la hiérarchie les éléments de compréhension permettant d'orienter des projets (sécurité, l'éducation, la culture, l'eau, la nourriture, etc.) répondant aux attentes ;
- collaborer à une négociation emmenant les partenaires à l'arrêt de l'usage de la force ;
- participer à la prospection méthodique et permanente des dernières avancées technologiques ou des innovations, en repérant les nouveaux acteurs ou concurrents et en respectant les enveloppes budgétaires allouées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou reconstituée, si nécessaire.

RNCP35849BC04 — Investiguer, traiter puis diffuser l'information dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- appréhender la zone d'action, en étudiant la topographie locale, les agencements urbains/ruraux et les milieux humains ;
- appréhender la crise, en cernant ses causes, ses conséquences et ses acteurs ;
- déterminer les modalités d'exécution de la recherche, après avoir défini les besoins informationnels, en délimitant le périmètre de recherche et en tenant compte des contraintes comme des restrictions, imposées par la situation ou la hiérarchie ;
- rechercher les éléments d'information selon un plan de travail en considérant les informations à obtenir et les tâches permettant de les trouver tout en se basant sur les procédures et procédés établis ;
- recueillir les informations nécessaires, en activant tous les moyens mis à disposition et en réorientant la collecte, le cas échéant ;
- traiter les informations collectées en réalisant une analyse de fiabilité et de véracité tout en pondérant les informations en fonction de leur importance dans le processus décisionnel ;
- élaborer et diffuser le résultat du traitement, tout en définissant le support en fonction des canaux de distribution et en organisant les informations pour une accessibilité pratique ;
- communiquer les informations actualisées, en déclinant les consignes induites.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou reconstituée, si nécessaire.

RNCP35849BC05 — Assurer l'aide à la mobilité terrestre dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- analyser le terrain sur la ou les zones traversées, en exploitant tous les supports d'information tels que cartes, photos aériennes images satellitaires, témoignages, etc.
- constituer un convoi selon l'exigence opérationnelle déterminée, avec ou sans escorte de protection armée ;
- coordonner un convoi et guider son escorte, en ajustant sûreté, sécurité et rapidité, selon la nécessité opérationnelle ;
- instituer des reconnaissances sur l'axe à base de moyens adaptés et permettant la résolution rapide des aléas découverts.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation, si nécessaire.

RNCP35849BC06 — Gérer et exploiter les télécommunications opérationnelles dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- étudier les éléments constitutifs de la mission, en déduisant les matières techniques et/ou matériels à adopter dans les ordres préparatoires ;
- éditer les ordres techniques spécifiques de son niveau, en conformité avec les moyens adaptés, les contraintes tactiques et/ou techniques et le cadre espace-temps imposé par le contexte opérationnel ;
- faire allouer les matériels individuels ou collectifs, en se conformant aux ordres techniques ;
- paramétrer les systèmes d'information de gestion (logiciels d'aide à la décision), en prévision de leur utilisation pour la configuration des systèmes d'information et de communication ;
- contrôler le strict respect des consignes de sécurité de l'information, conformément aux ordres techniques ;
- répertorier les cas non-conformes envisageables de façon exhaustive, tout en prévoyant les parades adaptées ;
- vérifier les systèmes d'information en configuration d'emploi selon la périodicité définie, tout en consignait les troubles sur un registre spécifique ;
- coordonner l'exploitation des équipements de radiocommunication et participer au rétablissement de leurs services en cas d'incident, en respectant les règles de sécurité et de confidentialité ;
- s'assurer du maintien de la disponibilité des matériels, en anticipant les situations à risque, en identifiant les composants défectueux, en diagnostiquant les pannes et en imaginant des solutions adaptées ;
- contrôler sa stabilité et sa performance, en vérifiant les transferts, les chaînes de traitement et les informations entrantes et sortantes, sans en dénaturer le contenu ;
- vérifier la stricte application des procédures d'exploitation, conformément aux règles en vigueur ;
- traiter les incidents en réglant les pannes, tout en assurant la continuité des relations, en respectant les engagements de performance et de disponibilité définis et en rédigeant un plan de reprise et de continuité de l'activité ;
- élaborer les architectures des systèmes et réseaux d'information répondant aux besoins puis rédiger les ordres techniques y afférant, tout en suivant leur mise en œuvre et fournir une assistance aux opérateurs ;
- établir des scénarios d'évolution des réseaux, en intégrant les besoins, les technologies et la sécurité tout en assurant une veille technologique active ;
- organiser l'exploitation des outils mis à disposition, en rentabilisant leurs capacités ;
- assurer la qualité et la pertinence des données des systèmes, en se fondant sur la politique de Sécurité des Systèmes d'Information ;
- garantir la gestion efficace des stocks relatifs aux TO, en régulant les consommations tout en maîtrisant les flux d'entrée offrant ainsi une disponibilité immédiate d'un élément ;
- prendre toute mesure nécessaire selon la réglementation en vigueur, en palliant tout incident sécuritaire ;
- planifier organiser et prescrire les opérations de maintien en condition des équipements, en garantissant leur disponibilité ;
- appliquer les règlements en vigueur, en particulier la Politique de la Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) de la structure, tout en instruisant le personnel ;
- contrôler régulièrement le bon emploi de la PSSI par les opérateurs, en se conformant aux consignes ;
- administrer les articles contrôlés de la sécurité des systèmes de l'information (ACSSI), tant sur un plan comptable que sur un plan matériel ;
- mettre en œuvre les différentes techniques idoines au combat des menaces potentielles, tout en élaborant les préconisations ;
- prendre part à la veille technologique, tout en expérimentant de nouveaux équipements plus efficaces.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou reconstituée, si nécessaire.

RNCP35849BC07 — Accueillir les aéronefs tactiques dans une zone de crise

LISTE DE COMPÉTENCES

- reconnaître un terrain sommaire pour les avions de transport tactique, en analysant les caractéristiques du terrain, son environnement et les conditions techniques de faisabilité liées à la portance du sol, en vue d'un poser d'assaut, de jour comme de nuit ;
- reconnaître une zone de poser pour aéronefs à voilure tournante, en recherchant l'adéquation entre la taille des hélicoptères employés et les contraintes techniques qui en découlent (surfaces minimales des zones de poser) ;
- vérifier les capacités d'une plateforme conventionnelle aménagée revêtue, en veillant à la praticabilité des pistes et des activités inhérentes d'un aéronef (déchargement, chargement, refueling, circulation des engins, etc.) dans le respect des règles de sécurité en vigueur ;
- organiser une aire de poser, en suivant les procédures préparatoires relatives au vecteur aérien identifié ;
- sécuriser la zone de poser et les abords, en organisant le déploiement adéquat de moyens humains et matériels ;
- communiquer avec l'équipage en phase finale, tout en restant en contact avec les acteurs de l'opération présents au sol.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées (statiques et dynamiques) ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

VAE :

- étude du livret 2 ;
- entretien avec le jury ;
- mise en situation simulée ou reconstituée, si nécessaire.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence intervient au profit de personnes isolées ou de populations en détresse dans des contextes marqués par la crise et des environnements instables.

Au sein du ministère des armées, il exerce au sein des forces spéciales. Dans le secteur civil, le cadre d'emploi peut varier considérablement selon la structure concernée. Il agit ainsi au sein :

- de structures de dix à vingt personnes, en lien direct avec la prévention et le secours, publiques ou privées, telles que les compagnies d'assurance ;
- d'entités liées à l'action humanitaire d'un volume variant de cinq à vingt personnels, voire beaucoup plus, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union Européenne, des Organisations Non Gouvernementales (la Croix Rouge, Médecins sans frontières, Action contre la faim, etc.) ;
- d'entreprises privées de sûreté à l'international, tant dans la sûreté active que dans la formation, avec des effectifs variant de dix à quarante personnes ;
- de cabinets d'audits et conseils dans la sûreté et la prévention des risques, par binôme au sein d'équipes d'évaluation ;
- de sociétés d'investigations pour affaires de volume fluctuant.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type d'emplois accessibles : Au sein du ministère des armées, et plus spécifiquement au sein des forces spéciales, l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence exerce des fonctions de :

- chef ou sous-officier adjoint de groupe commando spécialisé (SAS ou GRA) ;
- chef d'équipe de recherche aéroportée ;
- chef de GCS en détachement de liaison et de contact (DLC) ;
- sous-officier responsable ou adjoint d'une action de formation.

Dans le secteur civil, l'emploi renvoie aux fonctions d'assistant-coordonateur, responsable d'une unité opérationnelle et/ou fonctionnelle ou aux fonctions d'administration et de coordination en intervention et/ou en situation d'urgence.

En fonction du volume et de la situation de la structure concernée, il peut s'agir des postes :

- d'assistant-coordonateur ou de coordinateur gestionnaire de structure humanitaire décentralisée ;
- d'assistant d'un coordinateur ou de responsable de service au sein d'une ONG ;

- d'assistant-responsable en cellule de crise ou en plan d'évacuation pour une entreprise privée à l'international ;
- de consultant junior spécialisé dans la préparation à l'expatriation ou dans les audits de sûreté ;
- de formateur paramilitaire au sein d'une entreprise privée.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité : Dans le cas où les compétences de l'assistant-coordonateur en intervention et/ou en situation d'urgence l'amèneraient à exercer au sein d'une société privée de sûreté française :

1. Les activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de recherche privée et de protection physique des personnes sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

- Loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité ;
- Code de la sécurité intérieure – partie législative – livre VI : activités privées de sécurité ;
- Code de la sécurité intérieure – partie réglementaire – Livre VI : activités privées de sécurité ;
- décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 ;
- décret n° 2017-606 du 21 avril 2017 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité ;
- décret n° 2017-909 du 9 mai 2017 relatif au contrôle de la circulation des armes et des matériels de guerre ;
- décret n° 2018-542 du 29 juin 2018 relatif au régime de la fabrication, du commerce, de l'acquisition et de la détention des armes ;
- décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme ;
- décret n° 2018-1270 du 26 décembre 2018 portant diverses dispositions relatives aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité ;
- arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
- arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- arrêté du 15 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- arrêté du 15 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité ;
- arrêté du 27 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
- arrêté du 24 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2018 relatif aux conditions particulières d'acquisition, de détention et de conservation des armes susceptibles d'être utilisées pour l'exercice de certaines activités privées de sécurité.

Ce cadre précis prévoit « une obligation d'aptitude professionnelle préalable pour exercer le métier » pour les opérateurs et dirigeants d'entreprises de sécurité privée. L'aptitude professionnelle préalable à l'emploi peut être justifiée par la détention :

- soit d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) élaboré par la branche professionnelle de l'activité concernée et agréé par le ministre en charge de l'Intérieur ou, s'il s'agit d'activités visant à assurer préventivement la sûreté des vols, par arrêté conjoint des ministres en charge de l'Intérieur et des Transports ;
- soit d'une certification professionnelle (CP) enregistrée au RNCP ;
- soit d'un Titre à finalité professionnelle reconnu par un État membre de l'Union européenne.

2. Les activités privées dans le domaine des télécommunications opérationnelles sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- Loi de réglementation des télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 ;
- Règlement des Télécommunications Internationales (RTI) et ses appendices (Dubai 2012).

3. Les militaires, ainsi que certains fonctionnaires du ministère des armées, sont réputés justifier de l'aptitude professionnelle, sous réserve des conditions précisées dans les nouveaux arrêtés de 2017 par ce ministère (diplômes, ancienneté de services, unité et fonctions).

S'agissant de l'usage des armes (létales, non létales, moyens de défense intermédiaire), il est également soumis à la

réglementation en vigueur dans le (ou les) pays d'exercice professionnel.

Important : L'obtention de la certification professionnelle inscrite dans le RNCP ne permet pas, à elle seule, d'exercer au sein du ministère des armées le métier qu'elle vise. Le statut de personnel militaire ou civil des Armées est exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Par la voie de la formation, les prérequis de base sont les suivants : aptitude médicale ; réussite aux tests physiques et psychotechniques spécifiques assortis d'un entretien avec un psychologue ; habilitation « Secret Défense ».

Les actions de formation et/ou dispositifs de développement de compétences à suivre et réussir varient ensuite selon l'armée et l'unité d'appartenance ; ils sont mentionnés dans le dossier qui a conduit à l'enregistrement de la présente CP dans le RNCP.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Jury hors VAE :

Nombre et profils des personnes composant le jury hors VAE : cinq personnes, au minimum, constituent généralement le jury, y compris le président.

Le jury hors VAE est constitué :

- du président ;
- de deux membres du collège dit « professionnel » : un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent et une personne encadrant des titulaires de la certification (dite « employeur ») ;
- de deux membres du collège « formateur » : deux formateurs du cours concerné ;
- d'un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative.

Un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Qualité du président du jury :

- le commandant du 1er RPIMa ou du 13e RDP (voire leur représentant) pour l'armée de Terre ;
- le commandant du CPA 10 ou son représentant, pour l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- le commandant de l'École des fusiliers, pour la Marine nationale.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Nombre et profils des personnes composant le jury de VAE : trois personnes, au minimum, constituent généralement le jury de VAE, y compris le président.

Le jury de VAE est constitué :

- du président ;

- d'un membre du collège dit « professionnel » : un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ou une personne encadrant des titulaires de la certification (dite « employeur ») ;
- d'un membre du collège « formateur » du cours concerné ;
- d'un ou plusieurs experts, si nécessaire, mais sans voix délibérative.

Un suppléant pour le président du jury est désigné, ainsi qu'un suppléant « professionnel » et un suppléant « formateur ».

Qualité du président du jury :

- le commandant du 1er RPIMa ou du 13e RDP (voire leur représentant) pour l'armée de Terre ;
- le commandant du CPA 10 ou son représentant, pour l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- le commandant de l'École des fusiliers, pour la Marine nationale.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/07/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	3	—	100 %	—
2019	14	—	100 %	—
2018	24	4	100 %	—
2017	19	3	100 %	—
2016	21	—	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP26302

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35849/>